

Réunion du 5 février 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

Procuration(s) :

Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie KOCHERT, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Etienne WOLF

N° CD/2016/50 -

- Aide à la pierre 132

**132 Aide à la pierre - Propositions financières Budget Primitif
2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 132 - Aide à la pierre.

Il rappelle, par ailleurs, qu'en application de l'article L. 301-3 du code de la construction et de l'habitation, le président du Conseil Départemental prononce l'agrément des prêts locatifs sociaux (PLS) dans la limite des agréments PLS autorisés par l'Etat dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2012-2017 et des avenants n°1 et n°2 pour l'année 2015 et n°1 pour l'année 2016 de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité
Champ5
Président

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160205-lmc198364-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/02/16